solidarité intégration citoyenneté territoire

Projet associatif SOLINCITE 2020 – 2024

« Cante Lauzette » 47350 ESCASSEFORT - **tél** 05 53 88 30 10 - **fax** 05 67 80 66 71 - **courriel** association@solincite.org

Sommaire

Introduction

1 Bref historique de l'association 5

2 Valeurs de l'association 5

3 Missions de l'association 6

4 L'environnement contextuel 7

4.1 Les politiques publiques sectorielles 7

4.2 Les orientations nationales 10

4.3 Les orientations régionales 11

4.4 Les schémas régionaux et départementaux 12

4.5 Le secteur d'intervention : entre rural et urbain 12

4.5.1 Les objectifs de la structuration en territoires 14

5 La mise en œuvre de nos ressources 16

5.1 La gouvernance et la dirigeance associative 17

5.2 L'Assemblée Générale Ordinaire 18

5.3 Le Conseil d'Administration 18

5.4 Le siège social et administratif 20

5.5 Les dispositifs d'accueil 22

6 Analyse et réflexions (problématisation) 24

1. LES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES 2020-2024 26

Conclusion

Sigles

AEIH : Association pour l'**E**mploi et l'**i**nsertion des **h**andicapés

ARS : Agence **R**égionale de **S**anté

CHD : Centre **H**ospitalier **D**épartemental

CPOM : Contrat **P**luriannuel **O**bjectifs et de **M**oyens

GCSMS MG : Groupement de **C**oopération **S**ociale et **M**édico-**S**ociale **M**oyenne **G**aronne

G.P.E.C : Gestion **P**révisionnelle des **E**mplois et des **C**ompétences

HPST : Hôpital **P**atient **S**anté **T**erritoires

IRP : Instances **R**epréséntatives du **P**ersonnel

MDPH : Maison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

PACQ : Plan d'**A**mélioration **C**ontinue de la **Q**ualité

PA/PH : Personnes **A**gées / **P**ersonnes **H**andicapées

PRS : Projet **R**égional de **S**anté

QVT : Qualité de **V**ie au **T**ravail

RH : Ressources **H**umaines

SERAFIN PH : (**S**ervices et **E**tablissements : **R**éforme pour une **A**déquation des **FIN**ancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées)

SOLINCITE : SOLidarité **IN**tégration **CI**toyenneté **TE**rritoire

Ressources Bibliographiques

Page 4 : Bocquet Alain, Dumas François, Rapport d'enquête sur les difficultés du monde associatif, Assemblée nationale, novembre 2014, p.150

Page 6 et 18 : Extrait de l'article 1 des statuts associatifs de Solincite

Page 10 : Ministère de la solidarité et de la santé. Disponible sur internet/ : https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-handicap/article/politique-en-faveur-des-personnes-handicapees [visité le 30.01.2020]

Introduction

Les orientations principales des textes de politiques sociales et de santé depuis vingt ans convergent pour préconiser plus de démocratie, d'égalité, de transversalité, de coordination et de partenariat sur les territoires.

Les problématiques des personnes concernées par l'action sociale se sont transformées, avec des formes de fragilité nouvelles, des profils complexes, une aggravation de la précarité, l'augmentation des problématiques psychiatriques. Il est devenu indispensable de recourir à différents modes de prise en charge et d'adapter les modes d'accompagnement et leur durée.

Les modes de gestion des établissements sociaux et médico-sociaux se sont engagés dans une mutation vers de nouvelles formes de gouvernance. Les exigences des institutions de financement et de contrôle ont évolué vers plus de rationalisation de l'action, vers de nouvelles pratiques, vers une justification de l'activité, ce qui soulève des interrogations sur le sens de l'action sociale.

Face aux transformations en cours, il s'agit pour les associations de s'adapter aux évolutions du secteur.

Il leur incombe aussi de poursuivre leur contribution à la définition des orientations stratégiques d'action auprès des publics, à partir d'une analyse du contexte pour dégager des marges de manœuvre afin de mieux répondre aux besoins repérés.

La métamorphose structurelle engagée depuis près de 20 ans en matière d'action sociale et médico-sociale exige du secteur associatif des capacités d''ingéniosité, d'innovation pour répondre à des attentes de performance au risque de compromettre son avenir. Il est attendu de l'efficacité (temporalité) avec un résultat optimal (performance) à moyens quasi constant (efficience). L'arrivée des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la lente mais régulière apparition de la réforme SERAFIN PH, les nouvelles formes de coopération avec l'émergence des plateformes affirment la nécessité de rationalisation des dépenses et l'optimisation de l'action sociale.[1]

Il importe de réaffirmer que : « La voie difficile qui s'ouvre devant les associations exige de ne pas abdiquer de leurs valeurs face aux contraintes économiques qu'elles affrontent et, surtout, face aux compromis qui pourraient naître de l'usage d'instruments directement « importés » du modèle entrepreneurial classique. »[2]

SOLINCITE entend relever ce défi en poursuivant son engagement, son développement, son ancrage territorial et en affirmant ses valeurs et son identité. Son nouveau projet associatif confirme ces orientations qui se déclineront de manière opérationnelle dans les différents dispositifs.

---

[1] SERAFIN PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

[2] Bocquet Alain, Dumas François, Rapport d'enquête sur les difficultés du monde associatif, Assemblée nationale, novembre 2014, p.150

1 Bref historique de l'association

Après l'ouverture de deux classes pour enfants handicapés à ESCASSEFORT et de deux centres de vacances situés respectivement sur les communes de BOUSSES et de La REUNION à La Taillade, l'Association pour l'Emploi et l'Insertion des Handicapés (AEIH) est créée en 1972. Sa vocation première est l'accompagnement des enfants handicapés accueillis à l'école en vue de leur intégration dans le milieu ordinaire.

L'association s'affirme ainsi avec son caractère novateur par la promotion d'une offre de service spécifique en adéquation entre les potentialités des personnes et les besoins sur le territoire.

Dès sa création, l'association expérimente des projets d'intégration en milieu ordinaire et une équipe de soins et d'éducation à domicile est instituée en partenariat avec le CHD « La Candélie » en 1982 exprimant les premières démarches de décloisonnement entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

Dans les années 2000, l'association se développe en déployant son champ d'action dans le domaine social, de la santé et de l'économie sociale et solidaire afin de répondre à des problématiques émergentes ainsi qu'aux besoins et attentes de nouveaux publics. C'est ainsi que l'association devient SOLINCITE (SOlidarité – INtégration – CItoyenneté – TErritoire).

2 Valeurs de l'association

Dans un environnement en perpétuel changement, la précarisation et l'exclusion s'amplifient et pour y faire face, l'action de l'association trouve son fondement dans un esprit de solidarité, de citoyenneté, de liberté, d'intégration, de laïcité et d'égalité des chances pour tous.

C'est parce que nous pensons que…

- La reconnaissance et le respect des différences sont des facteurs de progrès Social ;
- Il est nécessaire de changer le regard de la société sur les personnes vulnérables, fragilisées et/ou handicapées ;
- Tout être humain doit être reconnu avec un statut de citoyen au sein de notre société;
- Ce statut de citoyen est un droit fondamental ;
- Sur ce principe de citoyenneté, chacun a des droits et des devoirs ;

- Il existe des potentialités chez toute personne ;
- Le « vivre ensemble » constitue les fondements de la cohésion d'une société ;
- L'altérité est un concept de reconnaissance de l'autre dans sa différence ;
- Pour être efficace, l'action sociale doit être menée de façon conjuguée avec l'ensemble des acteurs sur le territoire.

… SOLINCITE s'engage à :

- Agir en conformité avec les dispositions contenues dans les traités, conventions, charte des droits et libertés de la personne accueillie et les textes fondamentaux concernant les Droits de l'Homme, de l'Enfant et du Citoyen ;
- Respecter la singularité et l'intimité de chacun ;
- Promouvoir la personne dans ses potentialités et son émancipation ;
- Faire de l'altérité une référence ;
- Soutenir l'accès à la citoyenneté pour tous ;
- Valoriser l'ancrage culturel ;
- Développer un art de vivre pour faire « société ensemble » ;
- Œuvrer en synergie avec tous les acteurs de changement social sur le territoire.

3 Missions de l'association

Elle a pour but de favoriser la solidarité, l'accompagnement et l'insertion professionnelle, l'intégration sociale et la citoyenneté sur le territoire, des personnes atteintes de handicap ou socialement défavorisées en assurant la liaison et les échanges avec leurs parents, leurs enseignants, le personnel spécialisé, les employeurs et les services officiels ;

- En leur fournissant une aide morale, psychologique et matérielle ;
- En organisant leur éducation et leur formation professionnelle ;
- En organisant des activités et manifestations permettant leur intégration ;
- En créant des services et des lieux d'accueil ;
- En créant des activités dont l'objet est l'insertion par l'activité économique.[3]

Notre association poursuit sa mission selon une configuration élargie :

- En établissements et services pour les personnes en situation de handicap, enfants et adultes ;

[3] Extrait de l'article 1 des statuts associatifs

- Avec des services de lutte contre l'exclusion ou d'accompagnement de la vulnérabilité, ouverts à tous publics en difficulté sociale, à des familles nombreuses, à des associations d'usagers ;
- Par des réponses à des besoins de logement, d'intervention à domicile, d'insertion sociale et d'insertion par l'activité économique ;
- Par des modalités diversifiées d'intervention (accueil modulable, de jour, de nuit, séquentiel, temporaire…) ;
- En impulsant une dynamique de coopération territoriale au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Moyenne Garonne et dans les différentes « Maison de Santé » autour des pôles de santé territoriaux ;
- Par une participation au contrat local de santé mentale ;
- Par une contribution active au développement social des territoires desservis par l'association ;
- En s'inscrivant dans une démarche de développement durable par des actions spécifiques, une éducation ciblée (alimentation, produits bio...) mais aussi par des investissements (bâtiments basse consommation) ;
- Par de l'animation et du développement de lieux ressources pour favoriser l'accès à la culture, l'échange, le bien-être et soutenir l'inclusion dans la société.

Ainsi, SOLINCITE s'engage à l'égard de chaque personne accompagnée à :

- Lui donner les moyens adaptés à la nature et au degré de ses difficultés, qui lui permettent d'exercer ses droits et d'accomplir ses devoirs ;
- Veiller à ce qu'elle soit reconnue et respectée ;
- Lui apporter la protection qui la met à l'abri de toute exploitation.

4 L'environnement contextuel

Concurrencées par l'intervention de la logique libérale, les associations doivent conserver leur vitalité originelle du militantisme citoyen au service des besoins en constante évolution et perfectionner leurs modes de gestion globale pour rester une alternative.

4.1 Les politiques publiques sectorielles

Les textes fondateurs de l'action sociale et médico-sociale ont été réformés tout d'abord par :

- **La loi n° 2002-2 du janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** qui a pour principaux objectifs d'articuler l'innovation sociale et médico-sociale, en

adaptant les structures et services aux besoins et à la promotion du droit des usagers.

Elle s'articule autour de quatre grands axes :

- Renforcer le droit des usagers ;
- Elargir les missions de l'action sociale ;
- Développer l'organisation et la coordination des différents acteurs du domaine médico-social et social ;
- Améliorer la planification.

Cette loi rappelle, précise et organise des droits, mais avant tout, elle cherche à assurer l'accès effectif à ces droits. Pour ce faire, la loi énumère et rend obligatoire des documents, des instances, des procédures d'évaluation, des sanctions.

Par ailleurs, plusieurs textes légaux et réglementaires spécifiques encadrent les champs d'intervention de SOLINCITE.

- **La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** comporte des avancées significatives et vient renforcer la loi 2002-2 dans le respect et la mise en œuvre des droits des usagers en terme de choix, d'information, de participation, d'accessibilité et de citoyenneté.

Les principaux axes de cette loi sont les suivants :

- L'accueil des personnes handicapées par un guichet unique (MDPH dans chaque Département) ;
- Le droit à compensation ;
- Les ressources ;
- La scolarité ;
- L'emploi ;
- L'accessibilité
- La citoyenneté et la participation à la vie sociale.

- **La loi 5 mars 2007 sur la protection des majeurs**

  Elle réaffirme les principes de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité de la protection juridique. Elle replace la personne au centre des régimes de protection, réorganise les conditions d'activité des tuteurs et des curateurs

extérieurs à la famille et instaure un nouveau dispositif social en faveur des personnes protégées. Elle a procédé à une refonte de l'ensemble des règles applicables à la protection des majeurs (code civil et code de l'action sociale et des familles).

- **La loi n° 2019 - 222 du 23 - 03 - 2019** de programmation et de réforme de la justice initie une nouvelle réforme de la procédure tutélaire en matière notamment de protection juridique des majeurs.

- **La loi « asile – immigration » 2018 - 778 du 10 – 09 - 2018** vise à organiser une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

- **La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance** a renforcé la prévention, amélioré le dispositif d'alerte et de signalement, diversifié les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille, placé l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif et renouvelé les relations avec les familles.

- **La loi n°2016 - 297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant** vient *« améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance, et adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme. »*

- **La loi 2009 - 879 HPST (Hôpital Patient Santé Territoires)** a mis en place les ARS (Agence Régionale de Santé), réformé les conditions de délivrance d'autorisation avec une procédure d'appel à projets et réorganisé les secteurs de la santé et du médico-social dans l'harmonisation des cultures différentes, l'articulation et le décloisonnement des secteurs, la lutte contre les déserts médicaux.

Les orientations de ces textes légaux et réglementaires permettent de décliner la mise en œuvre des missions des associations dans les schémas d'organisation et les programmes thématiques et territoriaux.

4.2 Les orientations nationales

Au cours des deux dernières décennies, le secteur social et médico-social a connu de profondes réformes législatives et réglementaires qui ont engagé de manière vigoureuse les associations et leurs dirigeants dans des conduites de changement.

Ce mouvement de réforme se décline dans différentes directions :

1. **La construction d'une société plus inclusive**

« Faire participer les personnes et mieux les accompagner à toutes les étapes d'élaboration des politiques publiques, de leur mise en œuvre à leur évaluation » :
en matière de scolarisation, en matière d'accessibilité et en matière d'emploi.

2. **Des parcours de soins adaptés**

- Faciliter l'accès aux soins de santé ;
- Adapter le financement des établissements et services médico-sociaux, pour que les ressources « suivent la personne » et soient mieux ajustées à ses besoins de soins en réformant la tarification des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées ;
- Renforcer l'aide à domicile pour favoriser l'accompagnement et le maintien à domicile ;
- Mettre en œuvre les orientations du rapport Piveteau « zéro sans solution » : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches.

3. **La mise en œuvre de mesures concrètes de simplification pour améliorer le quotidien des plus fragiles**

– Faciliter l'accès aux droits en évitant les procédures répétitives et en accélérant les délais de réponse de l'administration.[4]

Ces orientations précisées par les autorités induisent que :

- La notion d'accueil et d'orientation devient une réponse accompagnée pour tous « 0 sans solution » ;
- Le projet d'accompagnement doit s'inscrire dans un parcours de vie de l'usager, sans rupture du diagnostic au suivi ;
- L'accompagnement à domicile et le travail en milieu ordinaire sont privilégiés ;

[4] Ministère de la solidarité et de la santé. Disponible sur internet/ : https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-handicap/article/politique-en-faveur-des-personnes-handicapees [visité le 30.01.2020]

- Des sièges sont dédiés aux usagers dans les instances participatives ;
- Les notions de choix et d'information impliquent que les parcours soient lisibles et fluides ;
- L'évolution des droits amène les juridictions à s'attacher de plus en plus à vérifier la mise en œuvre effective des droits des usagers.

Parallèlement, il est recherché une évolution de l'environnement des salariés qui se traduit par :

- La loi de sécurisation de l'emploi (Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013) ;
- Une réforme de la formation professionnelle ;
- Une nouvelle architecture des diplômes des métiers du social qui promeut des socles communs ;
- Des expérimentations qui favorisent de nouvelles modalités de travail.

4.3 Les orientations régionales

La stratégie d'intervention de l'administration vise à recomposer l'offre, les coopérations et fusions déjà engagées dans le secteur social et médico-social : souplesse et innovation sont indispensables pour s'approprier l'incitation, sans rien céder sur les valeurs et développer des coopérations transversales, notamment territoriales.

Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 (PRS) énonce les objectifs stratégiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine qui vise à :

- Promouvoir les synergies territoriales, les organisations en réseaux et les coopérations interinstitutionnelles ;
- Améliorer la lisibilité des dispositifs de coordination et d'appui pour les professionnels et la population sur les territoires ;
- Renforcer la construction collective de réponses inclusives et promouvoir l'autonomie pour tous ;
- Promouvoir et renforcer le rôle du citoyen-usager dans le soin et l'accompagnement pour lui-même et pour autrui, dans l'organisation et le fonctionnement des services ;
- Lutter contre la stigmatisation ;
- Promouvoir une politique culturelle qui accompagne la politique de santé au bénéfice des personnes accueillies.

4.4 Les schémas régionaux et départementaux

Les schémas départementaux du Lot et Garonne et ceux de la région Nouvelle Aquitaine sont arrêtés par le Président du Conseil Départemental ou Régional, et/ou le représentant de l'Etat dans le Département ou la Région et/ou avec l'Agence Régionale de Santé selon les secteurs.

Les principaux schémas dans lesquels s'inscrit l'action de SOLINCITE sont :

- Le schéma départemental de l'autonomie (PA/PH) ;
- Le schéma départemental de la protection de l'enfance ;
- Le programme départemental sur l'habitat ;
- Le programme départemental d'insertion ;
- Le programme tourisme régional/départemental.

4.5 Le secteur d'intervention : entre rural et urbain

L'association est implantée dans un département rural avec des zones économiques de grande précarité. Il était donc indispensable de penser différemment notre structuration pour l'adapter aux besoins des territoires d'intervention.

Dès la rédaction de son projet associatif en 2007 et réaffirmé par la suite, l'association SOLINCITE affirme ses valeurs de solidarité, son attachement à son territoire et à l'inscription dans la cité.

Après la structuration en pôles en 2010, la structuration en territoires autour de sites partagés s'est inscrite dans une logique de réponse aux besoins des personnes en situation de fragilité sur le territoire.

Depuis 2017, l'association se structure en territoires d'intervention selon le graphique ci-dessous :

4.5.1 Les objectifs de la structuration en territoires

Il apparaît important de décloisonner les dispositifs tout en développant les partenariats et les coopérations entre acteurs, d'assurer les passerelles nécessaires et d'anticiper les passages liés aux âges de la vie.

a) Objectifs à l'égard du public accueilli

Face à la multiplicité des interventions qui sont organisées en fonction des besoins, il apparaît un besoin de regroupement, de coordination et d'articulation des différents types de services, mais aussi de mutualisation de moyens, voire de redéploiement dans un contexte budgétaire contraint.

- ***Apporter une réponse de proximité***

La répartition territoriale permet d'intervenir au plus près des besoins des personnes accompagnées.

Les équipes, par leurs technicités, participent à la compréhension de l'usager dans sa dimension globale pour compléter et éclairer l'analyse et permettre la mise en œuvre de l'accompagnement. Cet accompagnement ne pourrait en aucune manière se réduire à des interventions isolées, juxtaposées et cloisonnées de personnels. Il s'appuie sur les ressources et les forces vives du territoire.

- ***S'ouvrir à des dispositifs de droit commun***

Les différentes lois du secteur nous amènent à inscrire les usagers dans les dispositifs de droit commun. Les différents sites implantés sur le territoire permettent cette ouverture en :

- Accueillant différents services (réunions, permanences, activités ouvertes au public…) ;
- Favorisant la mixité des publics (événements communs) ;
- Activant les différents réseaux (loisirs, santé, éducation, sport …).

- ***Eviter les ruptures de parcours***

Accompagner les familles pour rompre leur isolement en les incitant à recourir aux services disponibles avant d'être en situation de crise.

- ***Coordonner***

Mobiliser autour du projet d'accompagnement les différents acteurs pouvant se mettre au service des personnes fragilisées dans un double objectif de complémentarité et de mutualisation des moyens.

Toutes les tentatives plus ou moins fructueuses des dispositifs adaptés le montrent, la coordination ne se décrète pas, elle s'apprend et se construit progressivement dans l'expérience concrète et répétée d'un travail conjoint. Il s'agit de travailler ensemble pour se connaître et se reconnaître. Cette coordination permet d'articuler les actions de chaque service afin de trouver une complémentarité dans ses interventions, de mutualiser les moyens de nos partenaires et de construire une réflexion collective produisant une synergie des compétences au service des personnes accueillies.

b) Objectifs à l'égard des collaborateurs

- ***Construire une culture professionnelle commune.***

Cette culture commune a pour objectif de s'approprier les orientations associatives.

Parce qu'elle est porteuse de dynamisme et d'évolution, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) est une priorité associative.

La recherche d'une évolution des pratiques professionnelles est développée par la formation et l'échange entre collègues, par des formations collectives et confortée par un dispositif d'analyse des pratiques.

La diversité des âges a pour vocation de renforcer le lien intergénérationnel et de valoriser chaque salarié senior en optimisant la mise en œuvre et la transmission de ses compétences et expertises.

Cette mutualisation des services sur un même site conforte une qualité de vie au travail par la construction de nouveaux locaux à la fois adaptés et confortables. Par ailleurs, cette dynamique vient rompre un sentiment d'isolement. Des espaces communs et conviviaux favorisent l'expression des salariés. Ces espaces de discussions permettent des échanges contradictoires sur les expériences de travail et ses enjeux, les règles de métiers, le sens de l'activité, ressources, contraintes…

c) Objectifs à l'égard des tiers

La structuration en territoires présente différents intérêts :

- La mise en synergie des compétences professionnelles du site, l'offre de service gagne en qualité, en technicité et en efficience.
- La recherche permanente des mutualisations possibles entre sites, la définition et l'étude organisationnelle permet la réduction des coûts de fonctionnement et d'investissement. Elle optimise les ressources en mutualisant certains moyens (administratifs, locaux, fournitures, entretien…).

La répartition en territoires permet aux acteurs locaux de trouver un lieu ressource.
Pour cela, il est nécessaire de :

- Communiquer auprès des acteurs locaux (Communauté de communes, Mairies, Associations…) sur les dispositifs présents sur le site et leurs compétences (logement, animation, lien social, protection juridique…).
- Favoriser des temps de rencontre.

Les territoires structurés autour de sites permettent de préfigurer l'organisation en plateformes telle que préconisée par les politiques publiques et de proposer une organisation adaptée.

5 La mise en œuvre de nos ressources

Les politiques publiques récentes préconisent de renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de développer les compétences de vie, SOLINCITE poursuit son action dans ce sens.

L'Association souhaite mener à bien sa mission dans un climat de confiance en collaboration étroite avec les personnes accueillies, en restant à l'écoute de leurs besoins avec les familles ou représentants légaux, le personnel salarié et les pouvoirs publics.

Ancrée sur les territoires, SOLINCITE promeut un fonctionnement fondé sur la qualité des relations partenariales avec les acteurs locaux des différents secteurs professionnels, sociaux, culturels, médicaux et économiques. La particularité de ce réseau de proximité est de les rassembler dans le but :

- D'assurer des missions de service public ;
- De promouvoir des réponses sociales innovantes ;
- De s'inscrire dans des logiques inclusives

5.1 La gouvernance et la dirigeance associative

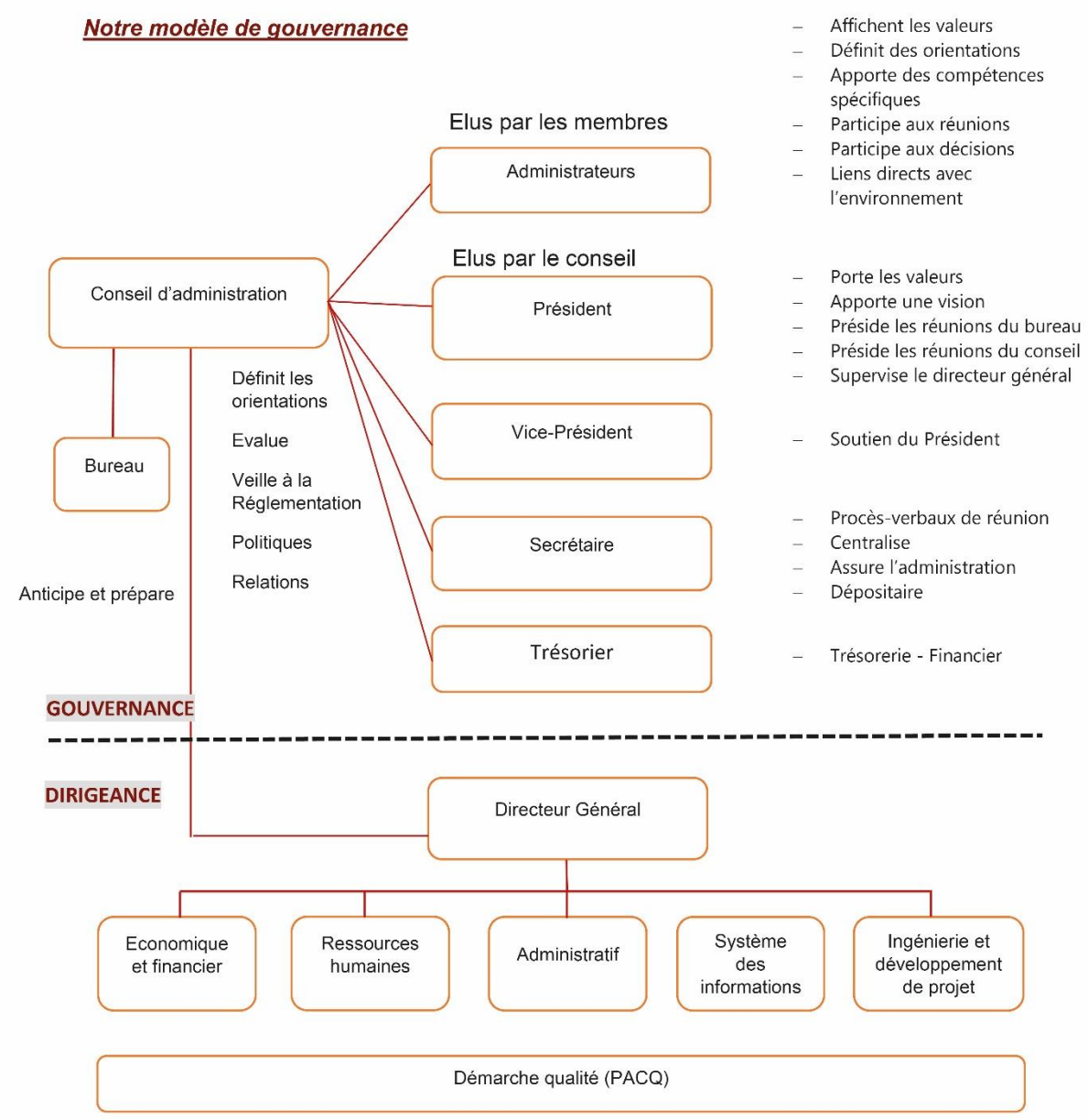

5.2 L'Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale comprend les membres d'honneur, les membres actifs et bienfaiteurs à jour de leurs cotisations. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.[5]

5.3 Le Conseil d'Administration

Sa composition est la suivante :

- Un (e) Président (e)
- Un ou plusieurs Vice-Présidents (es)
- Un (e) trésorier (e)
- Un (e) trésorier (e) adjoint (e)
- Un (e) secrétaire
- Un (e) secrétaire adjoint (e)
- Sept membres

Le conseil d'administration est chargé de prendre les décisions politiques et stratégiques et de veiller à leur application. Il est l'interlocuteur du directeur général.

Il se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association.

Il est statutairement composé de 12 à 15 membres adhérents élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans qui peut être renouvelée.[6] Le renouvellement de ses membres s'effectue par tiers.

Le Président peut inviter à ses réunions, à titre consultatif, des personnes qualifiées à titre divers (Directeurs et Directeurs adjoints d'établissements ou services, représentant d'organismes extérieurs, élus…).

Les administrateurs élisent le Bureau du Conseil d'administration, composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

[5] Extrait des statuts associatifs
[6] Idem

Le Conseil d'Administration a pour tâches principales :

- De définir la politique associative (choix - programme - priorités), en relation avec les objectifs définis par les statuts et par l'Assemblée Générale ;
- De créer et promouvoir des établissements et services :
- De veiller à la gestion des établissements et services ;
- D'être attentif pour répondre aux différents appels d'offres ;
- De se soucier de la représentativité de l'association ;
- D'assurer le suivi des actions entreprises par la direction générale ;
- De réunir l'assemblée Générale ordinaire et le cas échéant extraordinaire.

Parmi ses membres, le conseil d'administration désigne des référents auprès de ses dispositifs et de ses diverses activités (démarche qualité, suivi du patrimoine, finances…).

5.4 Le siège social et administratif

Il est l'interface entre les autorités de tarification, les partenaires et les dispositifs. Il est une instance d'information, de communication, de coordination, de contrôle et de ressources veillant à l'application des règles externes et internes dans toutes les structures. Il leur apporte le soutien nécessaire afin qu'elles puissent se concentrer dans leur cœur de métier. Il assure un contrôle de premier niveau auprès des dispositifs de l'association qui peut aboutir à infléchir, corriger certains fonctionnements.

Aussi, entre une centralisation totale de tâches et une décentralisation complète de la gestion, l'association a choisi un mode de fonctionnement intermédiaire avec une centralisation de certaines tâches pour articuler la compétence et la pertinence de l'intervention et une autonomie de gestion mesurée pour chacun des dispositifs afin de favoriser les initiatives et les actions sur les territoires.

Ce mode de fonctionnement a nécessité la définition d'une organisation spécifique mais aussi adaptée à la réalité de l'activité du siège social et administratif aujourd'hui.

Il est organisé en fonctions supports qui se déclinent de la façon suivante :

- La direction administrative et financière qui regroupe les fonctions gestion financière (analyse financière, suivi de la trésorerie, relation avec les banques, plan de financement, négociation des emprunts…) et comptable (contrôle budgétaire, tableaux de bord, suivi des budgets prévisionnels et comptes administratifs, relation avec les experts comptables et commissaire aux comptes …).
  Cette fonction support assure également une veille et un pilotage du patrimoine mobilier et immobilier (programme pluriannuel de financement des investissements), gestion patrimoniale et suivi des grands travaux (relations architectes, entrepreneurs…).

- La direction des ressources humaines qui définit la stratégie et la politique RH en fonction des objectifs stratégiques. Le service assure les fonctions de gestion du personnel (paies, prévoyance, mutuelles…), de pilotage des ressources humaines (formation, relation avec les IRP, suivi des convention collectives, contrats de travail, QVT…) de conseil en management, de veille juridique et de suivi des contentieux.

- Le service informatique a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique du système d'information dans le domaine du traitement informatisé ou numérique de l'information relative à la gestion et la documentation au bénéfice de toutes les composantes et services des établissements de l'association.
  De cette mission, se dégagent 4 fonctions principales que sont :
  - La collecte de l'information ;
  - La mémorisation de l'information ;
  - Le traitement de l'information ;
  - La diffusion de l'information.

- Le service communication a pour vocation de concevoir et mettre en œuvre différents outils et actions de communication (site internet, plaquette associative, réseaux sociaux…), d'actualiser des supports papiers de communication quotidienne (papier en-tête, carte de correspondance, carte de visite…), de diffuser de l'information en interne.
  Par ses actions, il établit et maintient des relations de confiance avec l'environnement interne et externe afin de favoriser une image positive de l'association. Il favorise la circulation de l'information et entretient une dynamique collective.

- Le service qualité est garant de la cohérence technique de la démarche qualité au niveau associatif. Le service définit, organise, met en œuvre et contrôle la mise en place de la démarche qualité au sein de l'association en collaboration avec tous les acteurs des structures concernées pour répondre à la politique et aux orientations stratégiques choisies. Le service assure une veille sur la sécurité, la prévention des risques et l'application de tous les contrôles de sécurité et de maintenance sur l'ensemble de l'association.

- Le service d'ingénierie, de développement et de recherche s'identifie par sa fonction d'étude, de réponse aux appels à projets, au montage des dossiers d'extension, de restructuration et création ou reprise d'établissements en lien avec le Projet Associatif, les autres fonctions support du siège social et administratif, les établissements et les partenaires.

5.5 Les dispositifs d'accueil

Répartie sur les huit territoires du département, SOLINCITE dispose de neuf dispositifs :

- Soins, éducation enfants ;
- Accompagnement médico-social adultes ;
- Foyer de vie « La Taillade » ;
- Foyer de vie « La Poussonnie » ;
- Intervention sociale et familiale à domicile ;
- Tourisme social ;
- Activité économique et d'insertion ;
- Logement et insertion sociale ;
- Mandataires judiciaires.

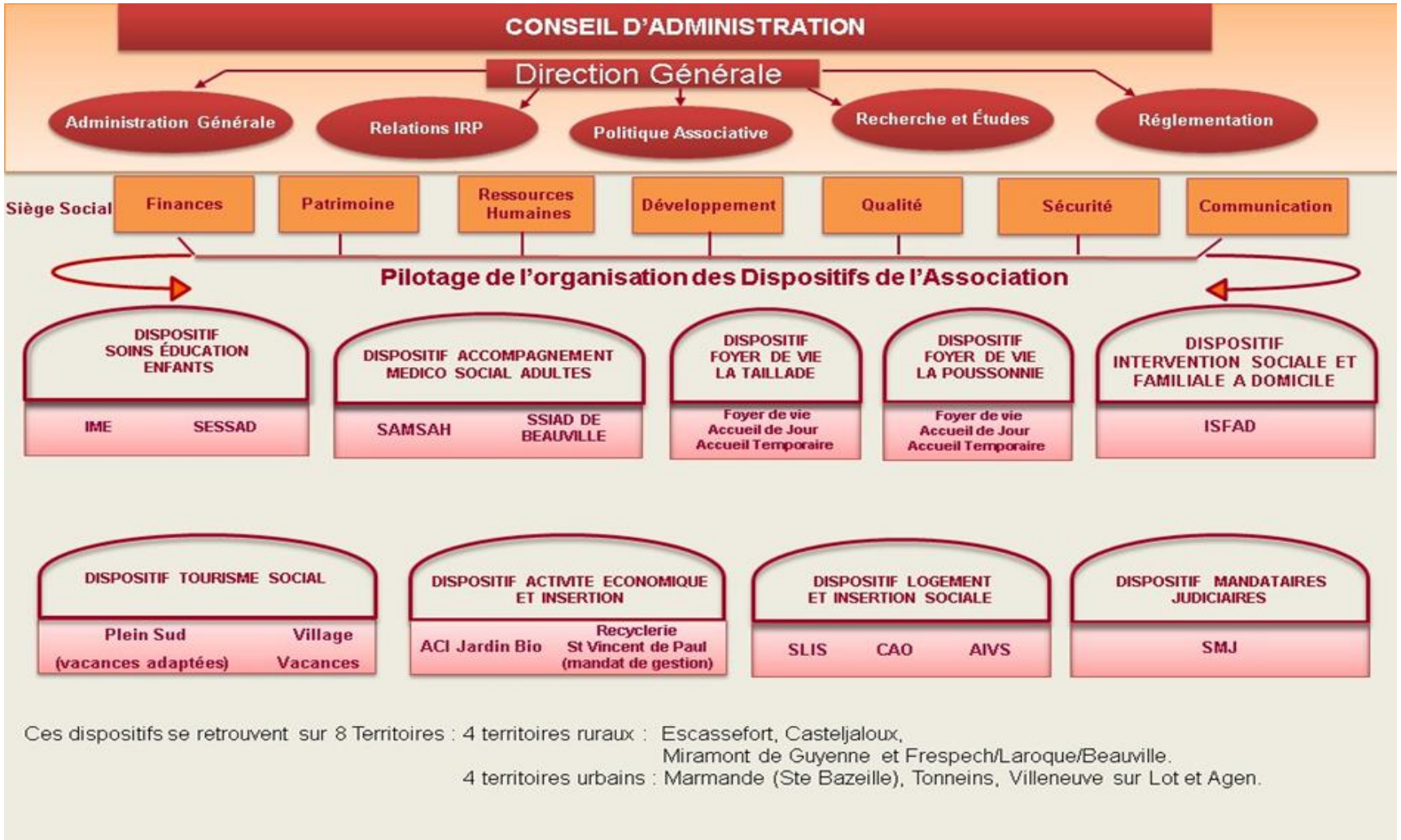

SOLINCITE est constituée de 250 collaborateurs permanents, des collaborateurs intérimaires, des animateurs de séjours adaptés, 88 adhérents et 15 administrateurs.

L'association accompagne environ 7500 personnes sur les 8 territoires (4 ruraux et 4 urbains).

6 Analyse et réflexions (problématisation)

Depuis ces dernières années, SOLINCITE a promu une dynamique pour évoluer :

- De l'aide à domicile à l'accompagnement au domicile pour construire des projets de vie ;
- D'une pratique de soins vers une coopération sanitaire pour construire une politique de santé territoriale ;
- De l'éducation des enfants vers l'accompagnement à la parentalité pour préparer demain ;
- De l'hébergement vers du logement afin de tracer un chemin vers l'autonomie ;
- De lieux de vacances vers des lieux ressources pour découvrir différentes approches culturelles ;
- Des projets de pôles vers des projets de sites partagés proposant une réponse globale ;
- D'une organisation structurée vers une organisation « plasticielle », souple et réactive ;
- D'un climat social apaisé vers un climat social participatif pour créer de l'intelligence collective ;
- D'une gestion financière rigoureuse vers une gestion financière responsable et respectueuse de l'environnement pour penser les générations à venir ;
- De l'institution vers le territoire pour faire institution autrement ;
- De l'association vers l'inter-association pour redynamiser la solidarité territoriale.

Toutefois, nous observons plusieurs éléments d'une situation globale qui implique la poursuite des efforts produits dans plusieurs domaines.

Les valeurs républicaines de notre pays précisent que toute personne possède des droits universels, inaliénables, sacrés et donc opposables à tout moment à la société. Cependant, des dérives et des manquements persistent.
Nous souhaitons renforcer notre engagement dans le but que chacun puisse avoir accès aux droits fondamentaux et exercer pleinement sa citoyenneté.

Ensuite, face aux diverses évolutions sociodémographiques (vieillissement de la population, mouvements migratoires…), aux phénomènes d'exclusion toujours bien

présents, à la place qu'occupe le travail dans notre société, à la montée en puissance d'une forme d'individualisme, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir activement dans des logiques inclusives afin que chacun puisse avoir une place légitime dans notre environnement.

Par ailleurs, le développement de l'association a permis d'affirmer son identité et son ancrage territorial.
Cette évolution s'est traduite par l'implantation progressive d'un ensemble de structures qui proposent diverses offres de services selon le public qu'elles accueillent sur l'ensemble du département.
L'association s'est engagée depuis de nombreuses années dans un processus qualité dans le but de maintenir une offre de services sans cesse améliorée, de chercher sans relâche à l'adapter et à la faire évoluer pour satisfaire les personnes accompagnées.

Notre réseau partenarial est large et c'est en coopérant avec d'autres acteurs que nous répondons à des problématiques de plus en plus complexes. Les actions du GCSMS Moyenne Garonne en témoignent.
Nous maintiendrons notre engagement auprès de tous les acteurs afin de proposer des solutions le plus en adéquation possible aux besoins repérés.

Enfin, prenant en compte les enjeux d'avenir, les nouvelles réformes politiques sociales et économiques, l'attente des autorités en terme de performance, les perspectives d'avenir des professionnels et nos ambitions historiques, nous sommes engagés dans le développement de notre association.

Les écarts observés et l'analyse de ces constats induisent les nouvelles orientations associatives qui se déclinent sur 6 axes principaux.

Partie II :

1. LES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES 2020-2024

Les nouvelles orientations associatives sont les suivantes :

1. Accès aux droits fondamentaux

- Lutter contre tous les types de discrimination ;
- Combattre les inégalités dans l'éducation, la formation ;
- Promouvoir l'accès pour tous à un logement digne ;
- Accompagner les aspirations à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies ;
- Rendre accessible à tous l'accès à une alimentation saine et éco-responsable ;
- Accueillir dignement les migrants dans le respect des droits fondamentaux.

2. Exercice de la citoyenneté

- Créer les conditions d'accès aux droits civiques ;
- Soutenir les projets d'accès aux loisirs, à la culture, au sport ;
- Préparer et accompagner les enfants vers un statut de citoyen.

3. Inclusion

- Participer / contribuer à une société plus inclusive ;
- Favoriser l'inclusion numérique ;
- Faciliter le maintien à domicile, l'inclusion sociale et professionnelle par une diversification de l'offre de service ;
- Communiquer sans stigmatiser et permettre à tous de penser, d'échanger, de se confronter et de créer.

4. Offres de services

- Construire des parcours d'émancipation ;
- Organiser/construire des parcours de soins adaptés, en particulier :
    - Anticiper le phénomène de l'avancée en âge (logement, accompagnement social, soins, médicalisation des établissements…) ;
    - Cibler des actions spécifiques en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, des familles (logement, insertion professionnelle, soin, éducation, autonomie...).

- Développer le pouvoir d'agir, individuel et collectif, des personnes accueillies ;
- Associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des services rendus ;
- Faire de l'innovation sociale un moyen d'amélioration continue de l'offre de services.

5. Agir sur le territoire

- Mettre à disposition du territoire notre expertise ;
- Contribuer à une dynamique collaborative de production de projets ;
- Poursuivre activement une démarche de coopération territoriale ;
- Lutter contre la pauvreté et la précarité.

6. Ingénierie / recherche / développement

- Poursuivre et soutenir l'accompagnement des établissements dans leur démarche d'articulation aux politiques publiques ;
- Coordonner et animer les interventions sur les différents territoires ;
- Penser de nouveaux modes de dirigeance pour s'inscrire dans une logique de plateforme ;
- Participer à la réflexion sur le devenir de notre société ;
- Etre force de proposition pour construire sans délai des réponses innovantes aux situations complexes ;
- Contribuer par nos actions à une société durable ;
- Améliorer la performance et le bien-être au travail de façon durable ;
- Poursuivre l'inscription de nos établissements et services dans une démarche d'amélioration continue des bonnes pratiques de l'économie sociale et solidaire.

Conclusion

Notre ambition est grande de faire en sorte que notre association soit bien plus qu'un lieu d'inclusion sociale mais un tremplin d'avenir.
La question des moyens pour y parvenir doit être posée et donner lieu à des réponses adaptées aux capacités financières de SOLINCITE.
Notre ingéniosité et notre créativité doivent nous permettre de trouver de nouvelles ressources et de nouvelles formes organisationnelles plus efficientes.
SOLINCITE entend poursuivre son action territoriale et son développement au service des personnes en situation de fragilité. Les projets qu'elle porte et ses nouvelles orientations en témoignent.

Au cours des dernières décennies les associations se rapprochent, coopèrent, fusionnent pour faire face à de nouvelles demandes et de nouvelles contraintes. Il ne s'agit donc pas de subir mais d'accepter ce changement de paradigme impulsé par les pouvoirs publics et de s'organiser pour y faire face.

La structuration en territoires a été une avancée et est aujourd'hui intégrée par tous. Il s'agit maintenant de poursuivre dans la voie novatrice qui a marqué notre histoire. Nos nouvelles orientations le confirment. Un travail d'étude, de recherche et d'ingénierie sera développé, au-delà des réponses aux appels à projets, afin d'apporter de nouvelles solutions et d'envisager de nouvelles stratégies.

Le travail partenarial engagé avec de nombreux acteurs sociaux, économiques, au sein du GCSMS Moyenne Garonne produit des résultats qui nous confortent dans nos choix de mener des actions conjuguées.
La coopération sur notre territoire permet de mieux appréhender les situations complexes et de mieux répondre aux nouvelles problématiques.

SOLINCITE réaffirme sa visée de permettre à tous de trouver une place légitime dans notre société.